



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 4 avril 2012

Le bureau Transportplan a proposé quelques variantes pour la décharge des élèves au centre scolaire de Moréchon. Le Conseil communal a retenu celle qui propose la cour d'école comme zone de décharges. Cette variante s'intègre très bien à l'espace disponible avec peu d'interventions au niveau fonctionnel.

Le Conseil communal a également mandaté le bureau Transportplan pour une réflexion sur l'aménagement de l'accès général de la rue du Stade, englobant la résolution de la circulation au Nord du centre scolaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité, a renoncé à souscrire à l'augmentation du capital action de Télé Mont Noble SA.

La participation de la Commune de Savièse pour l'étude et les travaux de sécurisation de la Sionne se montera à environ CHF 10'000.—.

Le Conseil communal prend acte que le coût final du réaménagement du cimetière se chiffre à CHF 2'716'219.00. Il correspond au budget et au crédit complémentaire acceptés par l'assemblée primaire.

Le Conseil communal décide d'appliquer les dimensions des monuments calibrés pour les monuments cinéraires qui seront posés sur les parties graveleuses, soit 90/60 pour la stèle et 100/70 pour l'entourage.

Aucune décision pour les dimensions des monuments qui seront posés sur les surfaces vertes. Garder les dimensions des monuments calibrés pour avoir une unité, cela implique une décision de l'assemblée primaire pour la modification du règlement sur les inhumations et le cimetière.

Le Conseil communal adjuge à l'entreprise Evéquo SA l'entretien des routes communales pour l'année 2012.

Dans le cadre du litige qui l'oppose du Consortium du Tunnel du Prabé par Prader Losinger SA, la Commune de Savièse proposera au Tribunal arbitral de rendre un jugement partiel, en demandant aux experts de se prononcer uniquement sur la question de savoir si la demande déposée par la Commune de Savièse est prescrite ou non.

La Commune de Savièse maintient que cette prescription n'est pas atteinte d'une part étant donné qu'une garantie de 50 ans a été délivrée pour la qualité des tuyaux et que d'autre part, la garantie de dix ans concernant le dol commis par les défenderesses n'est également pas atteinte.

Le Conseil communal a décidé d'engager les moyens nécessaires pour effectuer les diverses réparations et compléter la structure du skatepark par de nouveaux modules.

Trois enseignantes ont donné leur démission pour la fin de la présente année scolaire :

- Mme Yolande Héritier
prend sa retraite d'enseignante primaire, au terme de 39 ans d'enseignement
- Mme Christine Zwicky
prend sa retraite d'enseignante de travaux manuels
- Mme Carole Fournier
démission d'enseignante primaire après sept années d'activités à Savièse